M. Doumer décoré

Paris, 20 juin.—Parmi les futurs promus dans la Légion d'honneur figurerait, dit-on, M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine.

Que vont dire ses bons amis les radicaux?

Les décorations universitaires

Paris, 20 juin.— La promotion de palmes Académiques, qui aura lieu à l'occasion du 14 juillet prochain, sera réservée exclusivement aux fonctionnaires de l'instruction publique.

La Vachalcade

Paris, 20 juin. — La Vachalcade parcourt en ce moment Montmartre et les boulevards extérieurs. La fête des artistes est favorisée par un temps suffisant. Il ne fait pas très beau, mais du moins il ne pleut pas. N'empêche que quelques-unes des figurantes chargées de représenter la Liberté, l'Immortalité, la Chimère, la Fortune, la Ville de Paris, etc., frissonnent quelque peu. Beaucoup d'animation et de bonne humeur.

M. l'abbé Gayraud. — Une information fantaisiste

Le *Figaro* a reçu de son correspondant particulier de Rome une dépêche dans laquelle il est parlé de « démarches renouvelées auprès du Vatican » par M. l'abbé Gayraud et d'un « refus à peine dissimulé » du Saint-Père, ainsi que de la candidature prochaine du Père Charmetant dans la troisième circonscription de Brest. M. l'abbé Gayraud, dit l'*Univers*, donne, en ce qui le concerne, le démenti le plus formel et le plus absolu à cette information. Ses amis sont plus résolus que jamais à le faire réélire, s'il est invalidé.

L'état de santé de M. François Coppée

L'état de santé de M. François Coppée a été de nouveau ébranlé.

On se rappelle que, l'hiver dernier, étant à Pau, l'éminent académicien dut appeler auprès de lui son chirurgien, le docteur Duchastelet, qui lui fit subir une douloureuse opération dont il se remit, d'ailleurs, assez rapidement.

A peine installé dernièrement dans sa propriété de « La Fraizière », à Mandres, M. François Coppée ressentit de nouveau les atteintes du même mal et une seconde opération fut jugée nécessaire. Elle a été pratiquée il y a huit jours et l'état du malade est des plus satisfaisants.

Le docteur Duchastelet, désirant donner lui-même à M. Coppée les soins délicats nécessités par l'opération, l'a fait ramener à Paris mercredi soir. Le transport s'est fait de Mandres à Paris dans une voiture des Ambulances urbaines.

D'abord très fatigué par le voyage, l'illustre poète va beaucoup mieux aujourd'hui et l'on pense que sa guérison n'est plus que l'affaire de quelques jours.

La direction des cultes
Un démenti important

Paris, 20 juin. — On lit dans la *Paix* :

« Nous croyons savoir et, en tout cas, nous donnons la nouvelle sous toutes réserves, qu'il est question de rattacher au ministère de l'intérieur la direction des cultes.

» Pour faciliter cette transmission, on passerait au ministère de la justice les services de la rue Cambacérès qui, de tous temps, ont appartenu au ministère de l'intérieur. Ce changement, désiré, paraît-il, par le ministre de l'intérieur, serait à la veille d'être accompli. »

Paris, 20 juin. — Le journal la *Paix*, après le *Courrier du Soir*, a annoncé le prochain rattachement au ministère de l'intérieur de la direction des cultes, dépendant actuellement du ministère de la justice.

La *Liberté* croit savoir que le Conseil des ministres n'en a pas délibéré et cette question ne peut être réglée que par le gouvernement tout entier.

Courses au Bois de Boulogne

Paris, 20 juin.— Prix de Croissy : 1er, Hyacinthe ; 2e, Flaz ; 3e, Chaufrein. — Prix de Buzenval : 1er, Kerym ; 2e, M. Gabriel ; 3e, Cyrus IV. — Prix de Seine-et-Marne : 1er, Comorn ; 2e, Montreuil ; 3e, Trencsin. — Prix de Longchamps : 1er, Riposte ; 2e, Daphnis ; 3e, Bourdigal. — Prix de la Bouchère : 1er, Champaubert ; 2e, Majestad ; 3e, Tyo Soun. — Prix de Villeron : 1er, Van Diemen ; 2e, Danube ; 3e, Antithèse.

Un affreux accident. — Une femme ensevelie vivante

Macon, 20 juin. — Une femme âgée de 65 ans, est morte dans des circonstances affreuses à Saint-Julien-de-Civry, près de Charolles.

Elle gardait les oies quand le sol céda sous le poids de son corps. Elle fut enfoncée la tête en avant à 1 m.50 de profondeur et ensevelie vivante. Elle a succombé faute de secours.

L'état de santé de M. Bourée

Athènes, 20 juin. — On annonce que l'état de M. Bourée, ministre de France, s'est aggravé. Il a le poumon droit attaqué.

Les pigeons voyageurs en Russie

Bruxelles, 20 juin. — Un agent du gouvernement russe se trouve actuellement à Bruxelles avec mission de faire l'acquisition de pigeons voyageurs destinés à l'armée.

Ce délégué a visité les meilleurs colombiers de la ville et y a fait d'importants achats.

L'INDUSTRIE TEXTILE EN ALLEMAGNE

Situation du tissage d'étoffes dans la région d'Elberfeld-Barmen

La situation du tissage d'étoffe dans la région d'Elberfeld-Barmen ne se trouvait, au commencement du mois de mai, qu'en partie, et pas uniformément, satisfaisante, écrit le consul de France à Dusseldorf.

L'amélioration dont avait bénéficié, pendant le premier trimestre 1897, l'industrie de la soie a cessé de se maintenir dès le début l'avril. Aussi n'est-ce que dans peu de branches que les résultats obtenus au cours de la première période de printemps, dont le terme est Pâques, se sont montrés satisfaisants.

Si la saison semble, jusqu'ici, avoir plutôt favorisé les velours et peluches, ce n'a pas été indistinctement pour tous les articles de cette industrie si importante dans la région. Tandis que les velours du Nord pour confection étaient plus recherchés qu'on ne s'y attendait, pour le printemps, les autres sortes de velours sont demeurées très négligées. Au surplus, d'une façon générale, les stocks des fabriques et le fléchissement des prix de la matière première, en empêchant de relever les prix de vente, n'ont pas permis, durant les premiers mois de cette année, de réaliser les gros bénéfices.

Les autres étoffes n'ont pas été mieux partagées. Le mauvais temps du mois d'avril a contrarié les affaires qui se traitent, d'ordinaire, à cette époque de l'année, et les maisons de confection auxquelles la clientèle de détail jusqu'au dernier moment hésitait à donner ses ordres, se trouvant dans l'obligation de réduire l'activité de leurs ateliers, se voyaient dans l'impossibilité de leur rendre un peu de vie.

D'ailleurs, le sentiment général depuis la fin de mars est que la saison manquera d'élan cette année. C'est ainsi que les articles moiré velours, pour mantelets et garnitures, pendant un assez long temps, à peu près impossibles à se procurer, ont perdu presque complètement leur ancienne faveur. Les quelques ordres qui en ont été encore donnés sont pour qualités employées à la fabrication des capes et en 0,80 de large. De moins en moins en vogue, les étoffes bon marché, pour doublures, restent toujours très délaissées. On leur substitue de plus en plus les merveilleux et taffetas noirs, demi-soie, ainsi que le prouve une consommation constamment satisfaisante.

Très important en février et pendant la première moitié de mars, pour les négociants en gros, les ventes n'ont pas réalisé les espérances qu'on avait fondées sur les fêtes de Pâques.

Aussi bien l'exportation est loin de donner ce qu'on était en droit d'attendre d'elle. En Angleterre, le pays le plus important pour les affaires en articles de soie, les mêmes phénomènes qu'en Allemagne paralysent les ventes des nouveautés de printemps.

Aux Etats-Unis, les affaires jusqu'ici manquent d'animation : la question des tarifs gêne les transactions et aggrave encore une situation économique déjà peu faite pour pousser à l'acquisition des articles de luxe comme la soie. En sorte que, quelles que soient les bases et les taxes adoptées pour le nouveau tarif, qu'elles se traduisent par une augmentation ou, au contraire, par une diminution des droits d'entrée, l'industrie de la région d'Elberfeld-Barmen éprouvera toujours la même difficulté pour écouler ses produits sur le marché des Etats-Unis.

Dans les autres branches du tissage d'étoffes, la seule industrie qui ait, en conservant une situation stable, réalisé peut-être quelques bénéfices, est celle des tissus pour cravates, pour la raison que c'est celle aussi sur laquelle les variations du temps ont le moins d'action.

Le travail reste languissant dans les fabriques d'étoffes pour vêtements (blouses pour dames) et garnitures ; les seules de cette catégorie qui fassent exception sont celles qui produisent les articles pour modes de saison, tels que : petits quadrillés en soie pure et écossais. Déjà bien pourvues de commandes, il leur est encore parvenu de nouvelles en ces derniers temps.

Jusqu'ici les affaires de printemps en étoffes pour ombrelles se sont montrées fort satisfaisantes et il a suffi de cette reprise pour imprimer aux fabriques de rubans une vive et bienfaisante activité.

Quant à ce qui est des commandes d'automne, dont l'époque est venue, il n'en est jusqu'ici parvenu, qu'aux fabriques, peu nombreuses, de matelassés, ramagés et autres étoffes analogues, en importantes quantités, il est vrai. Aucun ordre, par contre, n'a encore été reçu pour les autres articles. Malgré cela, les intéressés ont bon espoir et escomptent pour le velours en cette saison une reprise sérieuse des affaires.

LES PROCESSIONS
de la Fête-Dieu

A ROUBAIX

Dimanche, dans toutes les églises de Roubaix, a été célébrée, avec grande solennité, la fête du T.-S. Sacrement, vulgairement appelée la Fête-Dieu.

Après la grand'messe, chantée par les chorales dans la plupart des paroisses, a eu lieu, à l'intérieur des églises, la procession solennelle à laquelle ont pris part les diverses congrégations et confréries avec leur bannière et qui a été suivie partout par un grand nombre d'hommes portant des flambeaux ou des cierges.

Dans plusieurs églises la procession a eu lieu l'après-midi.

Cette imposante et belle cérémonie a été partout clôturée par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

A TOURCOING

Le mauvais temps a malheureusement empêché les grandes processions des deux paroisses St Christophe et Notre-Dame de sortir.

A Notre-Dame de Lourdes, le cortège avait commencé à s'organiser, mais une averse est survenue et la procession s'est faite à l'intérieur de l'église.

Au Sacré-Cœur. — L'après-midi, le temps a été un peu plus favorable et la procession a pu parcourir l'itinéraire accoutumé, rues de l'Espierre, de Calais, du Sentier, des Bons-Enfants, place Thiers et boulevard Gambetta. Toutes les maisons étaient pavoisées de bannières, de drapeaux, de guirlandes. On remarquait surtout la belle décoration du Monastère de Notre-Dame-des-Anges.

Le cortège a suivi l'itinéraire à travers une foule recueillie. Aucun incident ne s'est produit. L'*Harmonie Tourquennoise* a prêté son concours à la cérémonie en jouant quelques marches religieuses.

A WATTRELOS ET A WASQUEHAL

La pluie a empêché à Wattrelos les processions, qui, décommandées dès le matin, sont remises à dimanche prochain.

Il en est de même pour la commune de Wasquehal.

DANS LES COMMUNES DU CANTON DE LANNOY

La Fête-Dieu a été célébrée avec la solennité habituelle et les offices du matin ont été suivis par une assistance nombreuse dans chaque paroisse.

Malheureusement, le temps pluvieux et froid que nous subissons depuis quelques jours a empêché la sortie des processions.

Elles sont remises à dimanche prochain.

A MOUVAUX

Malgré la pluie qui avait rendu boueuses les rues de la commune, la procession est sortie dimanche matin.

Le cortège s'est mis en marche après la grand'messe. Comme les années précédentes, il était composé de la Musique municipale, des élèves des écoles, de différentes sociétés et des sapeurs-pompiers escortant le Saint-Sacrement.

La procession s'est déroulée de l'église à la Chapelle par la rue de Lille.

A LINSELLES

La procession est sortie après les vêpres ; la bénédiction a été donnée au reposoir de la Grande-Place et à la chapelle du Triez. La pluie commençant à tomber, la procession qui promettait d'être brillante a dû rentrer à l'église.

A BONDUES, RONCQ, BOUSBECQUE

La procession a eu lieu dans l'église : la grande procession est partout remise à dimanche prochain.

A MARCQ

Les ondées qui se succédaient à de courts intervalles, dimanche matin, ont été un empêchement à la sortie de la procession.

A HALLUIN

La procession a pu sortir : les rues étaient magnifiquement décorées.

A MOUSCRON

Par suite du mauvais temps, la procession annuelle de la Fête-Dieu n'a pu effectuer son parcours habituel. Le cortège religieux a fait le tour extérieur de l'église et la bénédiction a été donnée aux fidèles. La garde d'honneur était faite par la *gendarmerie*. Derrière le Saint-Sacrement, on remarquait le Conseil communal, les membres de la fabrique de l'église et les marguilliers.

A MENIN

On avait commencé les préparatifs, mais la procession n'a pu sortir, aux grands regrets de la religieuse population et des nombreuses personnes venues, comme chaque année, pour admirer la splendeur du cortège.

Il faut espérer que le temps sera plus favorable dimanche prochain, pour la célèbre procession de la Saint-Jean.

A PARIS

Paris, 20 juin. — La Fête-Dieu a été célébrée aujourd'hui avec solennité dans toutes les églises de Paris.

A Notre-Dame, Son Eminence le cardinal Richard a présidé la grand'messe ; la procession du Saint-Sacrement a été des plus imposantes.

A la Madeleine, la procession se déploie d'habitude sous la colonnade qui entoure le monument ; cette année, malgré le temps incertain, elle est sortie et a fait le tour de l'église, dont la façade et les côtés avaient été tendus de draperies de velours rouge à franges d'or. Un reposoir avait été dressé face à la rue Tronchet. La bénédiction a été donnée du haut des marches à la foule rassemblée devant les grilles.

De même, à Saint-Sulpice, un autel provisoire, drapé de soie blanche, orné de cierges et de fleurs, avait été installé devant le grand portail. La procession, sortie par la porte du bas côté droit, est rentrée après arrêt au reposoir par la porte gauche. Un grand nombre de fidèles s'étaient massés place Saint-Sulpice; ils se sont découverts et agenouillés au moment où le curé de la paroisse a élevé l'ostensoir.

Dans les autres églises, au moment de la bénédiction, les portes ont été ouvertes pour donner à cette solennité religieuse le plus possible un caractère public.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Brest, 20 juin. — Un arrêté municipal interdisant toute procession ou manifestation du culte soit sur la voie publique soit au seuil des églises, les curés de toutes les paroisses de Brest avaient fait établir des reposoirs sous les porches ou sur le haut des perrons des églises d'où ils ont donné la bénédiction à la foule massée sur les places environnantes.

Les commissaires de police accompagnés de nombreux agents veillaient en face des églises, prêts à dresser des procès-verbaux.

Les processions ont eu lieu à l'intérieur des églises.

LES MANIFESTATIONS
EN FAVEUR DU
RÉTABLISSEMENT DES PROCESSIONS

A ROUBAIX

Les catholiques roubaisiens avaient organisé dimanche une manifestation en faveur du rétablissement des processions.

La protestation contre l'arrêté municipal défendant aux cortèges religieux de sortir des églises a été ce qu'elle devait être : calme, digne, imposante.

Plus de 3,000 citoyens ont assisté à la réunion privée qui a eu lieu à l'Hippodrome.

A la suite du meeting, un cortège s'est formé et les milliers d'hommes qui le composaient a parcouru, dans un ordre parfait, quelques rues de la ville, précédée du drapeau national et en chantant des cantiques populaires.

Sur le parcours, l'accueil de la population a été respectueux toujours et souvent enthousiaste.

Il n'y a pas eu de contre-manifestation; c'est à peine si quelques cris hostiles ont été poussés.

Voici par le détail la physionomie de cette simple et grandiose manifestation

LE MEETING DE L'HIPPODROME

Avant la réunion

A onze heures arrivent plusieurs escouades d'agents de police, puis deux brigades de gendarmes; l'Hippodrome commence à se remplir; le boulevard Gambetta est déjà fort animé; bientôt il y a foule à l'entrée de la salle; on voit arriver d'autres agents, assez nombreux, puis M. Barroyer, commissaire central, et tous les commissaires d'arrondissement.

La réunion

A 11 heures 25, MM. Clément Dazin, Paul Delmazure, Bantigny et Diligent, membres de l'*Union catholique* de Roubaix, font leur entrée sur la scène du théâtre au milieu des applaudissements de toute la salle.

A ce moment, on peut évaluer à 3,000 environ le nombre des auditeurs. La vaste enceinte est presque comble et à chaque instant arrivent des groupes nombreux qui viennent occuper les places restées libres.

Le spectacle que présente cette salle où se pressent des milliers d'hommes est vraiment curieux : toutes les classes de la société sont représentées ; patrons, employés, ouvriers, sont assis côte à côte.

M. Clément Dazin ouvre la séance en prononçant le discours suivant :

Discours de M. Clément Dazin

« Messieurs, les organisateurs laïcs de cette grande réunion privée, faite en faveur du rétablissement des processions religieuses à Roubaix, m'ont fait l'honneur de me demander d'en présider la présidence, à titre de membre du bureau de l'*Union Catholique*.

» Des circonstances ne m'ont pas permis de me soustraire à cette demande trop flatteuse, et j'ai accepté, malgré mon inexpérience, confiant dans le concours de mes assesseurs, MM. Delmazure et Diligent, et par-dessus tout dans votre indulgence à tous.

» Je rappelle tout d'abord que cette réunion est essentiellement privée et que nous sommes ici chez nous.

» Messieurs, toutes les fois que dans les actes de sa vie civique, un citoyen agit en s'appuyant sur le droit commun, sur la justice et sur la liberté, il occupe une position si solide que ses ennemis ne peuvent et ne pourront jamais le combattre face à face, car la victoire lui sera assurée (applaudissements). C'est dans cette situation que tiennent à se placer tous les honnêtes gens et notamment les catholiques.

» Aussi, quand elle domine, la malignité sectaire ne discute pas avec eux, elle impose sa loi, fût-elle inique et oppressive. Et si un homme au sens droit, si un ami de la justice est assez naïf pour solliciter une explication nécessaire, on a bientôt fait de lui faire entendre que partout où la franc-maçonnerie détient le pouvoir, la force prime le droit. (Applaudissements).

» C'est ainsi qu'en France des législateurs, indignes de l'être, ont pu, en haine de la religion catholique, expulser les religieux des couvents qu'ils habitaient ; supprimer toute instruction religieuse dans les écoles du peuple, et frapper d'un *surcroît* d'impôts très spéciaux les seules congrégations religieuses.

» Nos gouvernants sont issus de cette majorité néfaste. Pour lui plaire et garder son appui, nos ministres n'ont cessé de vexer et de frapper arbitrairement les catholiques, en dépassant même souvent la mesure de leurs pouvoirs, toujours en vertu de leur maxime : *La force prime le droit.*

» Il n'y a rien d'étonnant que ces législateurs et ces Excellences aient trouvé des imitateurs parmi les tyranneaux des communes, et que, s'appuyant sur le même argument tudesque, ils se soit trouvé à Roubaix comme ailleurs une administration assez anti-libertaire pour arracher aux catholiques le droit d'escorter et d'adorer en plein air le Créateur et le Maître de l'univers, quand les rues de la cité sont libres pour toutes espèces de cortèges et qu'elles sont livrées à la populace débauchée pour les mascarades du carnaval (Applaudissements.)

» Mais le droit et la vérité finissent toujours par triompher, et si la force brutale oblige, pour un temps, les catholiques à supporter l'injustice, ils savent qu'il est de leur devoir de protester et de lutter sans cesse s'ils veulent un jour obtenir leur droit à la liberté et l'égalité devant la loi. (Bravos prolongés).

» Les catholiques roubaisiens l'ont compris; ils ont montré l'exemple aux catholiques de France ces dernières années, et beaucoup ont agi comme eux, mais — la presse l'a constaté — aucune ville n'a égalé l'éclat et la puissance de ces manifestations en faveur de la liberté religieuse. (Applaudissements).

» Aussi nos représentants attitrés près de l'autorité ecclésiastique, nos chers et vénérés doyens ont-ils eu, l'un dernier, le grand honneur d'être mis à l'ordre du jour du diocèse et de recevoir les félicitations de Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Cambrai pour leur « *glorieuse journée* ». (Bravos prolongés).

» Noblesse oblige ! Une si haute approbation ne pouvait qu'encourager les valeureux organisateurs laïcs de la protestation à faire mieux encore cette année. Peut-être aussi la présence dans notre ville de Mgr de Lydda, le dévoué coadjuteur de l'Archevêque, la victime du préfet Vel-Durand, l'évêque populaire de la souscription des *cent mille sous*, a-t-elle aidé à exciter encore leur zèle.

» Toujours est-il qu'ils ont pensé (et nous ne saurions trop les féliciter de leur initiative), qu'il fallait donner cette année un éclat particulier à la protestation et c'est pourquoi ils ont lancé d'abord une pétition en faveur du rétablissement des processions, qu'ils porteront demain, recouverte de vingt-cinq mille signatures, à la Municipalité, et qu'ils vous ont réunis *dans la plus vaste salle de la ville* — pourtant trop étroite aujourd'hui pour vous contenir, — afin de rappeler pourquoi vous protestez, et avec quelle persévérance il faut savoir protester.

» Et ils ont eu, *messieurs, la pensée excellente de s'adresser* à M. Paul Dhellemmes, à un croyant qui joint au talent de la parole un dévouement inébranlable à la cause de l'Eglise, à cet avocat qui est un exemple vivant du protestataire dont la persévérance dans la lutte a assuré la victoire. (Applaudissements).

» Mais vous connaissez M. Paul Dhellemmes aussi bien que moi et toute présentation me paraît superflue. Je me contente donc de le remercier d'avoir répondu à l'appel du comité des processions et je le prie de prendre la parole. (Applaudissements.)

Quand les applaudissements ont cessé, M. Paul Dhellemmes, avocat, se lève et parle en ces termes :

Discours de M. Dhellemmes

« Messieurs, notre vénéré et vaillant archevêque de Cambrai, Sa Grandeur Mgr Sonnois, dans les lettres par lesquelles il approuvait les manifestations qui se sont faites à Roubaix pour le rétablissement des processions, nous donnait, avec ses félicitations et ses encouragements, un véritable enseignement :

» Il faut, disait-il, que la liberté chrétienne contemporaine » répète énergiquement ce mot : « Je vis et je marche. » (Ap» plaudissements).

» Point de discussions préalables et peu de paroles; mais des » actes positifs, très francs d'allure, très fermes dans leur » suite. »

» Aussi je me hâte de vous dire que le but de ceux qui ont organisé cette réunion privée n'est pas de vous faire entendre une conférence, mais de vous proposer un de ces actes publics de foi chrétienne et de liberté civique réunies qui fassent suite aux sublimes manifestations des catholiques roubaisiens en 1895 et 1896.

» Dans notre pensée, cette vaste enceinte sert aujourd'hui aux catholiques de lieu de ralliement et si vous nous approuvez, cette réunion n'est que le point initial du cortège pacifique qui tout à l'heure se déroulera dans les rues de la cité, acclamant Notre-Seigneur Jésus-Christ et réclamant comme un *droit la liberté civique pour Jésus-Eucharistie*, et pour les catholiques. (Bravos prolongés.)

» L'utilité de cette réunion à l'Hippodrome pour l'organisation de la manifestation est donc démontrée.

» J'ajouterai *en peu de paroles*, que la *manifestation qui* vous est proposée est toujours utile, nécessaire même, précisément parce qu'elle est l'affirmation par les catholiques de leur droit à la liberté commune, parce qu'elle est un acte de foi publique en la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très-Saint-Sacrement de l'autel.

»En un mot nous devons manifester comme citoyens et comme catholiques.

***

» Comme citoyens nous devons revendiquer la liberté et le droit aux processions.

» La raison nous prouve que l'exercice *public* de la religion, l'exercice *public du culte est une faculté de droit naturel* ; et l'histoire de peuples nous démontre que les cortèges religieux, les processions ont toujours existé parmi les manifestations du culte.

» L'homme, fait pour vivre en société, doit à Dieu, son créateur et sa fin, autre chose qu'une prière personnelle et isolée: il doit à Dieu l'hommage d'un culte *public*. En d'autres termes si l'homme doit adorer et prier, les cités et les nations le doivent aussi, car c'est Dieu qui a fait les cités et les nations, c'est Dieu qui les rend prospères et florissantes : d'où, la nécessité d'un culte public.

» Ce langage de la raison est confirmé par l'assentiment universel des peuples; et tout spécialement par leur usage des processions.

» Remontez à l'antiquité la plus reculée, vous trouverez que tous les peuples faisaient des processions en l'honneur de la divinité : Les Grecs et les Romains organisaient des fêtes et des cortèges religieux. Les Francs et les Gaulois allaient en procession avec les Druides cueillir le gui sacré. Les Germains promenaient sur des chars les statues de leur divinité. Et le peuple juif, alors le peuple du vrai Dieu, portait triomphalement l'arche d'alliance contenant les tables de la loi !

» Voilà ce que disent la raison et l'histoire : l'exercice public du culte est inhérent à la nature même de l'homme, à la *nature* des cités et des nations ! La liberté du culte public est une liberté de droit *naturel* ! (Applaudissements).

» Dès lors, Messieurs, nous pouvons affirmer, sans craindre de nous tromper, que si un gouvernement, une administration peuvent, dans l'intérêt de l'ordre, réglementer et *protéger* l'exercice de cette liberté, ils ne peuvent pas la *supprimer*. L'interdiction, la suppression d'une liberté de droit naturel c'est de la tyrannie, c'est de l'oppression.

» Vous avez trop présents à la mémoire, messieurs, d'une part les arrêtés municipaux qui organisent et réglementent les cavalcades et les cortèges dans les *rues publiques*, et d'autre part l'arrêté néfaste qui interdit à Roubaix les processions de la Fête-Dieu, pour qu'il soit besoin de les mettre en parallèle !

» Il est bien évident qu'en nous la liberté religieuse est odieusement outragée ! C'est contre cet outrage que nous devons protester d'abord en notre qualité de citoyens !

***

» Nous devons surtout protester comme *catholiques*, pour manifester notre foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ présent au Très Saint-Sacrement de l'autel.

» Ici, Messieurs, interrogeant encore l'histoire, je voudrais vous transporter en Judée au temps de Notre-Seigneur, pour y voir les manifestations populaires qui se faisaient autour de Lui.

» Mais il suffit d'ouvrir l'Evangile ! Presque à chaque page, il raconte et le concours et les acclamations du peuple sur le passage de Notre-Seigneur; et les miracles qui récompensaient la foi de ceux qui priaient et se mêlaient au cortège.

» C'est l'entrée de Jésus à Jéricho suivi d'une grande multitude ! Un aveugle était assis au bord du chemin. Entendant la foule passer, il demande ce que c'est. On lui répond : « C'est Jésus de Nazareth qui passe ! » Et il se met à crier à plusieurs reprises : « Jésus, Fils de David, ayez pitié de moi ! » Jésus s'arrête, rend la vue à l'aveugle en lui disant : « Vois, ta foi t'a sauvé. » Et la foule émue éclate en louanges, et glorifie Dieu !!!

» C'est Jésus entraînant sur la montagne cette foule enthousiasmée, et lui faisant le sermon des béatitudes ! c'est l'entrée à Capharnaüm et la guérison du paralytique, serviteur du centurion romain.

» C'est surtout l'entrée triomphale à Jérusalem, au jour des Rameaux, au milieu des acclamations : « Hosanna au fils » de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! »

» Messieurs, ce Jésus de Nazareth, que les Juifs et, après eux, les peuples chrétiens ont tant escorté et acclamé est toujours au milieu de nous. Il perpétue sa présence par le plus grand des miracles : l'institution de la divine Eucharistie ! Et cette présence au sacrement de l'autel, il l'affirme encore tous les jours par les plus insignes faveurs.

» J'en appelle à ceux qui sont allés à Lourdes ! qui y ont assisté aux manifestations eucharistiques, et ont vu les malades se lever joyeux et guéris au passage et sous la bénédiction du Saint-Sacrement.

» Hélas ! ces belles manifestations du culte public ne sont plus permises partout, en France ! et il a fallu que, sous un régime de liberté, on inscrive dans des arrêtés illégaux le délit de procession ! et que ces jours derniers la porte d'un cachot fût fermée sur un prêtre-martyr ! (Bravos prolongés).

» A nous aussi, catholiques de Roubaix, on a supprimé la liberté d'escorter et d'acclamer Jésus dans les rues de la cité ! C'est contre quoi nous protestons, en affirmant notre foi !!!

» Mais une protestation platonique ne suffit pas. Ecoutez la grande voix de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, dans son encyclique sur les devoirs civiques des chrétiens :

» Quand les circonstances en font une nécessité, ce ne sont » pas seulement les prélats qui doivent veiller à l'intégrité de la » foi, mais comme le dit saint Thomas : « Chacun est tenu de » manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encou» rager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des » adversaires. »

» Reculer devant l'ennemi et garder le silence, lorsque de » toutes parts s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, » c'est le fait d'un homme sans caractère, ou qui doute de la » vérité de sa croyance.

» Dans les deux cas, une telle conduite est honteuse, et elle » fait injure à Dieu; elle est incompatible avec le salut de cha» cun et avec le salut de tous; elle n'est avantageuse qu'aux » seuls ennemis de la foi; car rien n'enhardit autant l'audace » des méchants que la faiblesse des bons ! »

» C'est ce haut enseignement que notre archevêque Mgr Sonnois a éloquemment résumé : il faut des actes positifs, des actes très francs d'allure, et fermes dans leur suite ! Eh bien ! catholiques de Roubaix, souvenons-nous du passé et aujourd'hui encore faisons un bel acte de foi : En avant ! pour Dieu et pour la Liberté ! (Applaudissements.) »

M. Clément Dazin, au nom de l'assemblée, remercie l'orateur et annonce que M. Diligent va lire deux motions qui seront soumises à l'approbation des assistants.

ORDRE DU JOUR :

M. Diligent donne alors lecture de l'ordre du jour suivant :

« Les catholiques de Roubaix, réunis au nombre de 3000, à l'Hippodrome ;

» Considérant que la suppression des processions est une insulte à Dieu, un outrage à notre foi et un attentat à la liberté;

» Considérant, en outre, qu'elle est une atteinte à la prospérité du commerce local;

» Vu les innombrables signatures recueillies par la pétition adressée à M. le Maire de Roubaix pour le rétablissement des processions :

» 1° Emettons le vœu que l'arrêté municipal supprimant les processions religieuses dans la ville de Roubaix soit rapporté par les autorités compétentes.

» Et 2° décidons de manifester immédiatement et publiquement notre foi crétienne et notre ardent amour de la liberté pour tous en parcourant l'itinéraire ancien de la procession de la Fête-Dieu.

» *Les catholiques de Roubaix, réunis à l'Hippodrome pour* manifester en faveur du rétablissement de leurs processions, envoient à M. l'abbé Bailly, curé-doyen de Donzy (Nièvre), martyr de la liberté religieuse, et à MM. les abbés Nicoud, curé, et Roux, vicaire, de Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Isère), privés de leurs traitements pour crime de procession, leur fraternel salut, leur hommage d'admiration, et leurs respectueuses félicitations. »

M. Dazin met aux voix les deux motions qui sont adoptés à mains levées.

Puis, après quelques paroles de remerciements et quelques conseils adressés à la nombreuse assistance, il propose, *avant de lever la séance, de pousser les cris* : « *Vive le Christ ! Vive la France ! Vive la liberté !* »

Les trois mille assistants se lèvent et répètent ces cris dans une formidable acclamation.

Le cortège

A midi, les agents font, sous les ordres des inspecteurs de police, se placer sur deux rangs, sur la chaussée de gauche, par où doit passer le cortège. Plusieurs centaines de personnes stationnent sur le boulevard Gambetta.

Les manifestants sortent par la porte de gauche et se rangent six par six.

M. Alphonse Vandenhende, comme l'année dernière, se place en tête du cortège, avec un grand drapeau tricolore qu'il portera hautement et vaillamment pendant toute la durée de la manifestation.

Les agents, de même que les commissaires de police, s'échelonnent le long du cortège, qui s'ébranle à midi quinze, et suit le Boulevard, la place de la Liberté, la Grande-Rue, la rue du Collège, de la Fosse-aux-Chênes, rue des Lignes, place Notre-Dame, rue du Chemin Fer, de l'Hospice, de la Gare, pour arriver à la Grande-Place.

Aucune manifestation hostile ne se produit contre les premiers rangs du cortège. Les manifestants chantent avec entrain des cantiques aux airs connus : *Je suis chrétien ! O Marie, ô mère chérie ! Catholique et Français, toujours !*

Sur le trottoir, un vendeur du journal anarchiste, le *Père Peinard*, s'époumonne à crier : « Demandez le *Père Peinard* ! »

Son attitude est insolente ; elle soulève à diverses reprises *les protestations de la foule*.

D'autres individus offrent aux passants, moyennant finance, une chanson en mauvais patois de Roubaix, ayant pour titre : *Les Processionnards*.

Cette chanson, grossière dans le fond comme dans la forme, n'obtient d'ailleurs aucun succès auprès du public.

Un de nos collaborateurs, qui se trouve au milieu du cortège, remarque le contraste de ce qui s'est passé, cette fois-ci sur le parcours, avec l'année dernière. Il y a un an, place de la Liberté, Grande-Rue, rue du Collège, des insultes étaient proférées, d'une façon continue, contre les manifestants ; aujourd'hui, peu ou pas d'hostilité ; quelques incidents à peine sont à signaler.

Entre la place de la Liberté et la rue du Collège, un cri de : « Vive Carrette, à bas les patrons ! » reste sans écho.

Rue du Collège, on bat des mains à plusieurs fenêtres, près de la rue du Fort, un malheureux s'époumonne à lancer des insultes aux manifestants ; à bas les patrons, à bas les fainéants, à bas la calotte, sont quelques-unes de ses aménités ; il s'avance même le poing levé, comme s'il voulait frapper ; mais on hausse les épaules ; les chants religieux retentissent plus vibrants ; un agent intervient et éloigne cet individu, qui paraît ivre.

Un certain nombre de maisons de la rue du Collège ne sont pas pavoisées, tandis que, rue de la Fosse-aux-Chênes, il y a des drapeaux et des bannières à peu près à toutes les fenêtres.

A un certain endroit des fleurs sont jetées d'une maison, au passage du cortège accueilli à maintes reprises par des applaudissements.

Sur la place Notre-Dame

Le cortège fait un détour en arrivant à la place Notre-Dame et vient passer devant l'église.

Sur le parvis, le doyen de la paroisse, M. le chanoine Evrard, entouré de ses vicaires et d'une foule de fidèles, bénit les manifestants avec le Saint-Sacrement.

Tous saluent en passant et s'inclinent respectueusement.

Une arrestation

Tout à coup l'individu qui veud le *Père Peinard* veut s'approcher des marches du parvis pour offrir sa feuille aux ecclésiastiques, mais deux agents l'arrêtent et le conduisent au poste.

C'est le nommé Sauvage, patron de la *Brasserie Libertaire*.

Il a été relaxé dans l'après-midi.

Un incident

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, un jeune homme assez bien mis parodie les chants des manifestants en proférant d'ignobles insultes contre la religion. Cette contre-manifestation reste absolument isolée, et le cortège continue à se dérouler imposant.

Rue de la Gare, beaucoup de curieux, surtout devant les cafés, mais pas d'incident.

Grande Place. — La bénédiction

Il est une heure quand le cortège débouche sur la Grande Place.

Une foule en immense majorité très sympathique y stationne et forme une double haie jusqu'au portail de l'église Saint-Martin.

M. Vandenhende, portant toujours le drapeau tricolore va se placer sur la dernière marche; des manifestants viennent se grouper autour de lui.

La circulation des cars est forcément interrompue.

A ce moment le spectacle est grandiose et remplit l'âme d'une profonde émotion.

Bientôt les portes de l'église s'ouvrent et M. le chanoine Berteaux, portant le Saint-Sacrement, et entouré du clergé de sa paroisse, apparaît au milieu des enfants de chœur et des fidèles.

Les chapeaux s'agitent, les neuf mille manifestants entonnent le *Tantum ergo* pendant que, lentement, au-dessus des têtes inclinées, le vénérable doyen trace dans l'air, avec l'ostensoir, un majestueux signe de croix.

La foule, fortement émue, pousse par trois fois un formidable cri de : Vive Jésus-Christ !

La manifestation est terminée.

La foule se disperse en répétant sur l'air des lampions: « *Processions ! Processions ! Liberté ! Liberté !*

Une arrestation
Intervention du citoyen Bailleul

Un incident se produit alors près du kiosque. Un individu qui s'obstine à provoquer les manifestants en criant : A bas Jésus-Christ ! est appréhendé par deux agents qui veulent le conduire au poste. Mais le forcené se débat et fait tous ses efforts pour se dégager.

C'est alors que le citoyen Bailleul, conseiller municipal, rédacteur à l'*Egalité*, s'approche et invective les agents en leur disant : « Vous n'allez pas arrêter ce garçon-là, il n'a rien fait ! »

Mais les agents, sans prêter attention à ces paroles, emmènent l'individu vers le poste de police. A un certain endroit leur prisonnier refuse de marcher et se couche sur le sol. On est obligé de le porter en le tenant par les pieds et les jambes.

Le citoyen Bailleul arrive au poste en même temps que l'individu et veut demander aux agents de police des explications, mais on le prie de sortir de la salle.

L'individu arrêté est un journalier, Remy Thérin, âgé de 18 ans, demeurant rue de Ma Campagne, 65.

Il a été relaxé peu de temps après, mais il sera poursuivi pour violences légères.

Cet incident avait occasionné un important rassemblement.

A